



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

COTONOU Email: douanes_beninoises@yahoo.fr
Site web: www.douanes-benin.net Fax: (00229) 21 31 10 60 -
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 24 SEPT 2019

NOTE CIRCULAIRE

Le Directeur Général

A tous

N° 3774 /DGDDI/DLRI

- COMMISSIONNAIRES AGREES EN DOUANE
- TRANSPORTEURS
- OPERATEURS ECONOMIQUES
- CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU BENIN (CCIB)
- ENLEVEURS

Objet : Lancement des Inspections Non Intrusives (Scanning) à Hilla-Condji.

Références : - Décret n°2011-106 du 22 mars 2011 portant institution d'un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin.

- Arrêté interministériel n°161/MEF/MPDEPP-CAG/MDCEMTMIP du 31 mars 2011 portant application du décret n° 2011-106 du 22 mars 2011 instituant un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin.
- Avenant n° 01/03/2017 du 06 avril 2017, au contrat de marché n° 20/MEF/MPDEPP-CAG/MDCEMTMIP/DNCMIP du 9 février 2011 relatif à la mise en place du Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération.

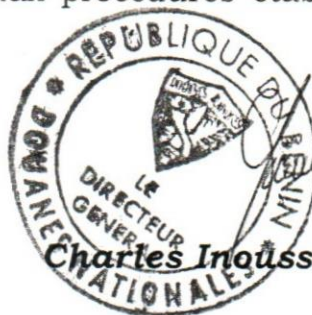
L'accroissement exponentiel du commerce international et les changements dans le dynamisme de la chaîne logistique ont créé de nouvelles contraintes à l'Administration des douanes. Ces exigences obligent les administrations douanières modernes à mettre en œuvre des approches pointues et multidimensionnelles pour préserver l'intégrité du circuit des marchandises dans un contexte marqué par la recrudescence des atteintes à la sûreté des Etats et à la sécurité des citoyens.

C'est pourquoi, l'Administration des douanes du Bénin s'inscrit parfaitement dans cette démarche à travers le volet scanning du Programme de Vérification des Importations (PVI), qui débutera à Hilla-Condji le **09 octobre 2019** avec l'assistance technique de la Société Benin Control SA, prestataire mandaté par le Gouvernement.

Ces Inspections Non Intrusives (INI) qui seront opérées sur la base du ciblage des expéditions à risque, favoriseront la célérité de l'enlèvement et la réduction du temps de passage des marchandises à Hilla-Condji.

Le coût de la prestation est fixé à **1000 FCFA HT, soit 1.180 FCFA TTC par tonne de biens non conteneurisés.**

En conséquence, je voudrais par la présente, inviter tous les acteurs concernés à se conformer strictement aux procédures établies pour le passage au scanneur.



Charles Inqussa SACCA BOCO.-

COPIES :

- | | | |
|----------------------------|---|---------------|
| - MEF | } | « ATCR » |
| - MIT | | |
| - SOCIETE BENIN CONTROL SA | } | " POUR INFO " |
| - FEBECAD | | |

